

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60335-2-30

2002

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2004-07

Amendement 1

**Appareils électrodomestiques et analogues –
Sécurité –**

**Partie 2-30:
Règles particulières pour les appareils
de chauffage des locaux**

Amendment 1

**Household and similar electrical appliances –
Safety –**

**Part 2-30:
Particular requirements for room heaters**

© IEC 2004 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
61/2689/FDIS	61/2721/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "http://webstore.iec.ch" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

AVANT-PROPOS

Ne concerne que la version anglaise.

INTRODUCTION

Remplacer la deuxième phrase du second alinéa par ce qui suit:

Elle couvre également les situations anormales auxquelles on peut s'attendre dans la pratique et prend en considération les phénomènes électromagnétiques qui peuvent affecter le fonctionnement en toute sécurité des appareils.

2 Références normatives

Ajouter ce qui suit:

ISO 3864, *Couleurs et signaux de sécurité*

7 Marquage et indications

7.1 *Remplacer le second alinéa par ce qui suit:*

Les appareils de chauffage doivent être marqués du symbole CEI 60417-5641(DB:2002-10) associé au symbole d'interdiction de l'ISO 3864, à l'exception des couleurs, ou doivent porter en substance:

MISE EN GARDE: Ne pas couvrir.

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
61/2689/FDIS	61/2721/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of this amendment and the base publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

FOREWORD

In the list of differences existing in the countries listed, replace the ninth dash item by the following.

- 11.8: For heaters used in hygiene rooms of dwellings, nurseries or after-school centres, the temperatures of surfaces accessible to test probe B of IEC 61032 are not to exceed 60 °C (Sweden).

INTRODUCTION

Replace the second sentence of the second paragraph by the following:

It also covers abnormal situations that can be expected in practice and takes into account the way in which electromagnetic phenomena can affect the safe operation of appliances

2 Normative references

Add the following:

ISO 3864, *Safety colours and safety signs*

7 Marking and instructions

7.1 *Replace the second paragraph by the following.*

Heaters shall be marked with symbol IEC 60417-5641(DB:2002-10) combined with the prohibition sign of ISO 3864, except for colours, or with the substance of the following:

WARNING: Do not cover.

Ce marquage n'est pas exigé pour

- les appareils de chauffage pour montage à haut niveau;
- les appareils de chauffage rayonnants à éléments lumineux;
- les appareils de chauffage construits de telle sorte qu'ils ne puissent pas être couverts;
- les appareils de chauffage également destinés à sécher du linge et qui sont conformes à la CEI 60335-2-43.

7.6 Remplacer l'addition par ce qui suit:

Addition:



Ne pas couvrir

NOTE 101 Ce symbole comprend le symbole CEI 60417-5641(DB:2002-10) associé au symbole d'interdiction de l'ISO 3864, à l'exception des couleurs.

7.12 Remplacer les deux premiers alinéas par ce qui suit:

Si le symbole «Ne pas couvrir» est marqué sur l'appareil, sa signification doit être expliquée.

Les instructions pour les appareils de chauffage marqués «Ne pas couvrir» ou du symbole «Ne pas couvrir» doivent contenir en substance:

MISE EN GARDE: Pour éviter une surchauffe, ne pas couvrir l'appareil de chauffage.

7.14 Remplacer le premier alinéa de la prescription par ce qui suit:

La hauteur du symbole «Ne pas couvrir» doit être d'au moins 15 mm.

19 Fonctionnement anormal

19.1 Remplacer "19.6" par "19.5, 19.6".

19.103 Remplacer, dans le cinquième alinéa de la spécification d'essai, le deuxième point du second tiret par ce qui suit:

- entre n'importe quel point de fixation ou butée et l'extrémité de l'appareil dépasse 100 mm;

dans tous les autres cas, la face arrière est recouverte à partir du dessus de l'appareil et sur environ un cinquième de la hauteur de l'appareil.

21 Résistance mécanique

Remplacer le texte existant de l'addition par ce qui suit: